

Convocation du :
13 janvier 2017

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres
en exercice : 6

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 23 JANVIER 2017

Nombre de conseillers
présents : 4

L'an deux mil dix-sept, le lundi 23 janvier à 20 h30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 13 janvier, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Nombre de conseillers
votants : 5

Etaient présents :

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;
Mesdames Béatrice GUÉDOU, Laury ROGUET, Chantal VASSART, membres du comité syndical.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres .
Madame Anne CAPELLE-COEURET, directrice de l'école de Corancez-Ver-lès-Chartres.

Absents excusés:

Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente
Monsieur Mickaël D'HUIT, ayant donné pouvoir à Madame Chantal VASSART

Secrétaire de séance : Madame Laury ROGUET

Madame ABADIA demande aux membres présents s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. TRAVAUX 2017 ET SUBVENTIONS

Madame ABADIA rappelle à l'assemblée avoir procédé à des devis concernant la rénovation du hall d'entrée, du couloir de l'école maternelle et optionnellement le bureau de direction et la cuisine.

Madame ABADIA indique qu'un devis de l'artisan peintre *Florent M'Déco* présente les dépenses suivantes :

- ✓ Hall et couleur : 2310,00 € HT soit 2541,00 € TTC
- ✓ Portes : 400,00 € HT soit 440,00 € TTC
- ✓ Bureau : 990,00 € HT soit 1089,00 € TTC
- ✓ Porte : 40,00 € HT soit 44,00 € TTC
- ✓ Cuisine : offert
- ✓ Porte : offert
- ✓ Nettoyage de protection du chantier : 75,00 € HT soit 82,50 € TTC

soit une dépense totale de 3815,00 euros HT (4196,50 euros TTC).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- confirme retenir l'artisan peintre *Florent M'Déco* pour procéder à la rénovation de l'école maternelle (hall d'entrée, couloir, bureau de la direction, cuisine et portes) pour un montant global de 3815,00 € HT, soit 4196,50 euros TTC ;
- confirme donner tous pouvoirs à Madame ABADIA pour signer les documents nécessaires auxdits travaux.

D'autre part, Madame ABADIA indique au comité que ces travaux pourraient être en partie subventionnés par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) remplaçant à compter de 2017 le FDAIC.

Madame ABADIA propose donc de solliciter cette subvention l'année 2017, pour un montant de 1145,00 €, soit 30 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Période de travaux : juillet-août 2017 - Durée : 15 jours

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses (coût du projet en € H.T.)		Produits (financeurs) en €			
Libellé	Montant HT en euros	Libellé		Montant HT en euros	Taux
coût du projet	3 815.00 €	Collectivité locale	Autofinancement du maître d'ouvrage:	2 670.00 €	70%
			Emprunt du Maître d'ouvrage		
		⇒ Financements publics			
		Région	Région Centre		
			Régions autres que région Centre		
		Département	CG28 - FDI (30 %) :	1 145 €	30%
			CG28 - autres dispositifs :		
		État	DETR		
			Fonds de concours		
			Réserve parlementaire		
		Union Européenne	FSE		
			FEDER		
			FEADER		
		Autres	Entreprises partenaires publiques		
			Fédération sportive		
Total	3 815.00	Total		3 815.00 €	100%

Le comité syndical prend acte et donne tous pouvoirs à Madame ABADIA :

- pour constituer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2017 ;
- pour poursuivre toutes démarches et signer tous documents nécessaires au suivi du dossier.

2. RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018

Madame ABADIA indique à l'assemblée que le syndicat scolaire fait actuellement parti de la liste annonçant une fermeture de classe au sein de son regroupement, et fait état de l'effectif prévisionnel de la prochaine rentrée :

4 PS	8 CP	19 CM1
11 MS	6 CE1	14 CM2
10 GS	10 CE2	

En cas de maintien des 4 classes actuelles, la moyenne des effectifs serait de 20,5 par classe : 25 PS-MS-GS, 14 CP-CE1, 21 CE2-CM1 et 22 CM1-CM2.

En cas de fermeture de classe, les 82 élèves seraient répartis sur 3 classes, dont 2 à triple niveau, avec une moyenne de 27,3 enfants par classe en moyenne : 25 PS-MS-GS, 24 CP-CE1-CE2 et 33 CM1-CM2.

Madame ABADIA rappelle qu'une délégation, composée de Madame CAPPELLE, Madame PERRET (représentante des parents d'élèves), Monsieur VAN DER STICHELE, un délégué syndical et elle-même, a été reçue, jeudi 12 janvier, à l'inspection académique, afin de défendre les intérêts de l'école.

De plus, les représentants de parents d'élèves ont organisé jeudi 19 janvier un rassemblement devant l'école de Ver-lès-Chartres afin de protester contre cette prévision de fermeture.

Madame ABADIA indique avoir également rencontré ce jour même, en présence de Messieurs SERVIN et VAN DER STICHELE, Monsieur Bassez, inspecteur de circonscription.

Une prochaine commission de l'Inspection Académique se réunira le 27 janvier afin d'établir le maintien ou non de la répartition actuelle des classes.

Enfin, Madame ABADIA fait part au comité qu'en cas de fermeture de classe, certaines contraintes apparaîtront et devront être listées afin de mettre en place des dispositions particulières.

3. REMBOURSEMENT DE FRAIS TAP

Madame GUÉDOU informe l'assemblée que Madame ABADIA s'est acquittée personnellement de l'avance de frais afférants aux Temps d'Activités Périscolaires. Des factures d'un montant global de 18,11 euros ont donc été établies à des fins de remboursement.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- accepte le remboursement des factures présentées s'élevant à un total de 18,11 €.

Tous pouvoirs sont donnés afin qu'un virement de 18,11 € soit effectué sur le compte personnel de Madame ABADIA.

4. QUESTIONS DIVERSES

Diagnostic Amiante

Comme abordé lors d'une précédente séance, Madame ABADIA indique à l'assemblée que le diagnostic amiante a été réalisé sur les différents bâtiments scolaires à Ver-lès-Chartres.

Restauration scolaire

Madame ABADIA fait part à l'assemblée d'une sollicitation de la boulangerie de Ver-lès-Chartres concernant l'approvisionnement en pain de la cantine scolaire auprès d'elle.

Madame ABADIA précise que le pain est actuellement livré avec les repas par la Restauration Collective de Chartres Métropole au tarif de 0.08 cts /enfant de maternelle et 0.09 cts / enfant de primaire.

Le comité syndical indique qu'une collaboration serait effectivement envisageable afin de dynamiser le commerce local et propose de poursuivre des négociations, notamment en terme de modalités de livraison, de geste commercial, de fourniture de pain frais y compris le lundi (jour de fermeture), et d'engagement à maintenir la prestation durant la période scolaire ou tout au moins prévenir en avance en cas d'indisponibilité.

Dons de livres

Madame ABADIA fait part à l'assemblée d'une proposition des services de Chartres Métropole faisant don de quelques livres jeunesse (ancienne collection de la bibliothèque rose). Après consultation, l'assemblée indique attendre l'avis du corps enseignant avant de préciser son intérêt.

Comportement des enfants scolarisés

Madame ABADIA fait part au comité de la difficulté rencontrée actuellement dans la gestion des enfants au comportement dit « difficile », notamment au sein des services de cantine et garderie. L'assemblée prend acte et précise, après discussion et concertation, que le permis à points est un outil qui doit être appliqué en toute égalité pour chaque enfant scolarisé au sein de regroupement.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.